

Jeunes scandinaves égorgées : la mort pour le décapiteur ? La fermeture pour l'école coranique des prévenus ?

écrit par Christine Tasin | 16 juin 2019



Au Maroc a commencé le procès des 24 (24 !!!) mis en cause dans l'assassinat de Louisa Vesterager et Maren Ueland en décembre 2018 au Maroc. Ils avaient décapité les deux étudiantes... et avaient envoyé la video aux parents de leurs victimes, accompagnée de la video montrait leur allégeance à l'Etat Islamique.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/24/decapitees-au-maroc-victimes-autant-de-la-gauche-que-des-monstres-qui-ont-envoye-la-video-a-leurs-parents/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/27/maren-ueland-denoit-lislamophobie-elle-est-allee-au-maroc-des-musulmans-lont-tuee/>

Aucun remords, aucune gêne pour affronter les parents des victimes... Des monstres, ne jurant que par le Coran... et qui en sont fiers.

Les assassins et leurs complices sont détendus, souriants, arrivés au tribunal avec leur barbe et leur qamis salafiste.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/14/temoignages-et-sueurs-froides-lors-du-proces-du-double-meurtre-de-touristes-au-maroc_5476438_3212.html?xtor=RSS-3208

Ils sont 24, auteurs ou complices, qui savaient et n'ont rien dit.

La peine de mort n'a pas été exécutée depuis 26 ans au Maroc ; ce crime horrible amènera-t-il la justice marocaine à condamner Abdessamad Al-Joud qui a avoué avoir décapité les 2 étudiantes ?

A la barre, le premier accusé a des antécédents, condamné à trois ans de prison en 2015 pour « *apologie du terrorisme* ». C'est d'ailleurs en prison qu'il rencontre Abdessamad Al-Joud, le principal suspect. Lors de l'audience du 30 mai, ce dernier a avoué avoir décapité les deux jeunes randonneuses. « *Le préjudice est énorme, nous confie M^e Al-Fataoui. Traumatisées, les familles sont suivies par des psychiatres. Je vais plaider avec le procureur général la peine capitale. Alors qu'elle n'a pas été exécutée depuis 1993, j'espère qu'elle le sera cette fois-ci.* »

Comment réagira la communauté internationale, si prompte à réclamer l'annulation des condamnations à mort des djihadistes en Irak ou en Syrie ?

Par ailleurs, le Maroc osera-t-il fermer l'école coranique où les 24 prévenus ont été formés ? Y aura-t-il une pression européenne ou à tout le moins du Danemark et/ou de la Norvège pour aller dans ce sens, malgré la demande des parents ?

M^e Khalid Al-Fataoui, l'avocat de la famille de la victime danoise, Louisa Vesterager, demande « *que soit engagée la responsabilité de l'école coranique dans laquelle tous les inculpés ont avoué avoir fait leurs études* ». Lors de la précédente audience, la famille de Louisa s'était constituée partie civile et avait déjà demandé que soit engagée la « *responsabilité morale* » de l'Etat marocain en vue de dédommagements. « *L'Etat doit contrôler les écoles coraniques et le champ religieux. On ne peut pas accepter ces systèmes éducatifs conformes ni au Maroc ni à nos engagements internationaux* »,

Le juge répond qu'il statuera après les délibérations, parce que, sinon, « *Si cette école coranique est impliquée, des milliers de personnes risquent de manifester devant le tribunal* »

Voilà. Que ce soit en France ou au Maroc, les autorités tremblent devant les islamistes, certes, mais aussi devant les musulmans tout court...

On peut en effet supposer que dans l'école coranique visée des générations de musulmans ont fait leurs études, sans se poser de question sur le contenu de leur apprentissage... et si les juges demandent au gouvernement sa fermeture, le risque d'émeutes est grand.

Tant, en musulmanie, on ne se pose pas la question de la loi, de la légitimité, mais celle de l'islam, du coran, qui passe avant tout, amenant, forcément, à considérer l'école coranique comme sacrée...

.

On peut s'attendre à ce que cette école ne soit pas fermée... Dans le meilleur des cas il y aura peut-être interrogatoire de ses enseignants avec un rappel à l'ordre...

.

L'islam n'est qu'appel à la violence ; l'islam, insouciance du bien commun ; l'islam insouciance de la vie...

.

Cette affaire est importante et il faut suivre la façon dont elle sera traitée au Maroc, notamment sur la demande des familles de mettre en cause l'école coranique... On pourrait l'utiliser en France et politiquement et dans les tribunaux.